

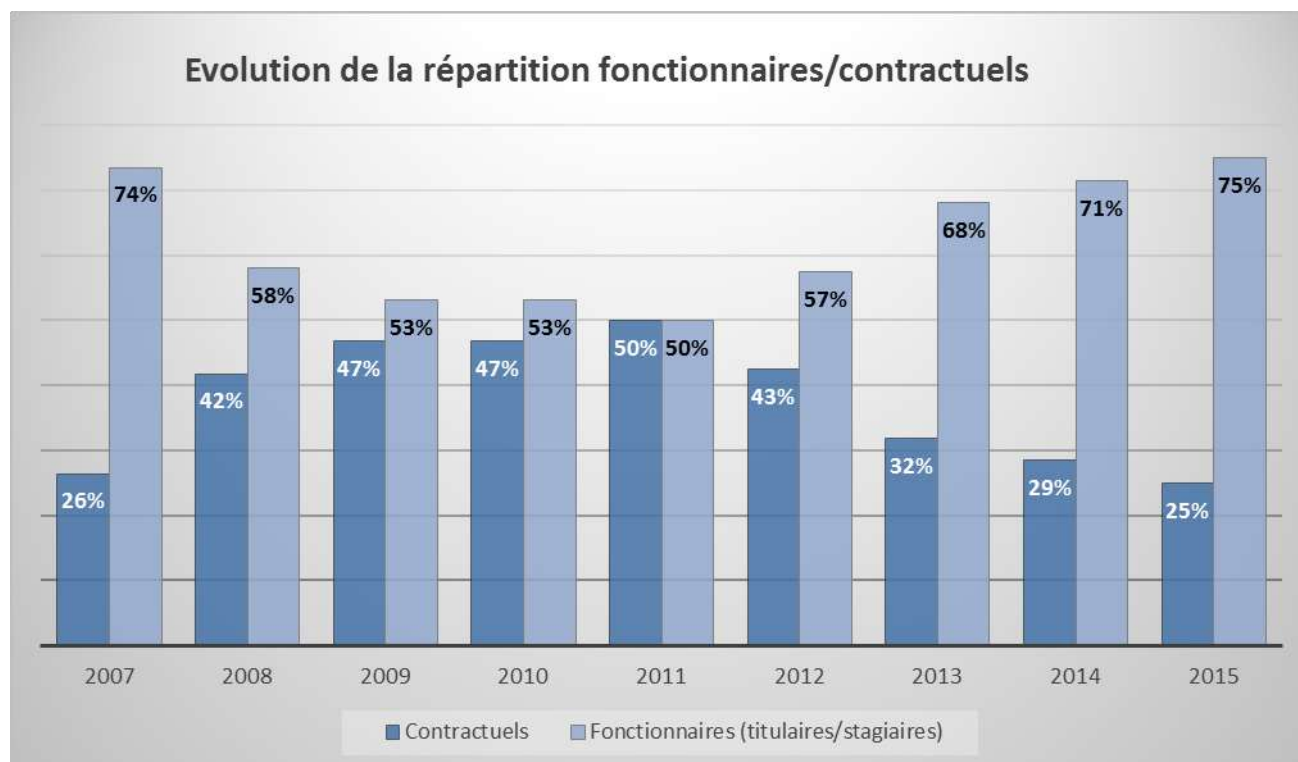
Eléments de bilan social actualisés au 31 décembre 2015

En complément des informations déjà communiquées régulièrement sur les aspects budgétaires et financiers des interventions de l'Etablissement, il est apparu opportun d'actualiser la série d'éléments de bilan social présentée au Comité Syndical en mars 2015, à l'attention des délégués et de leurs collectivités.

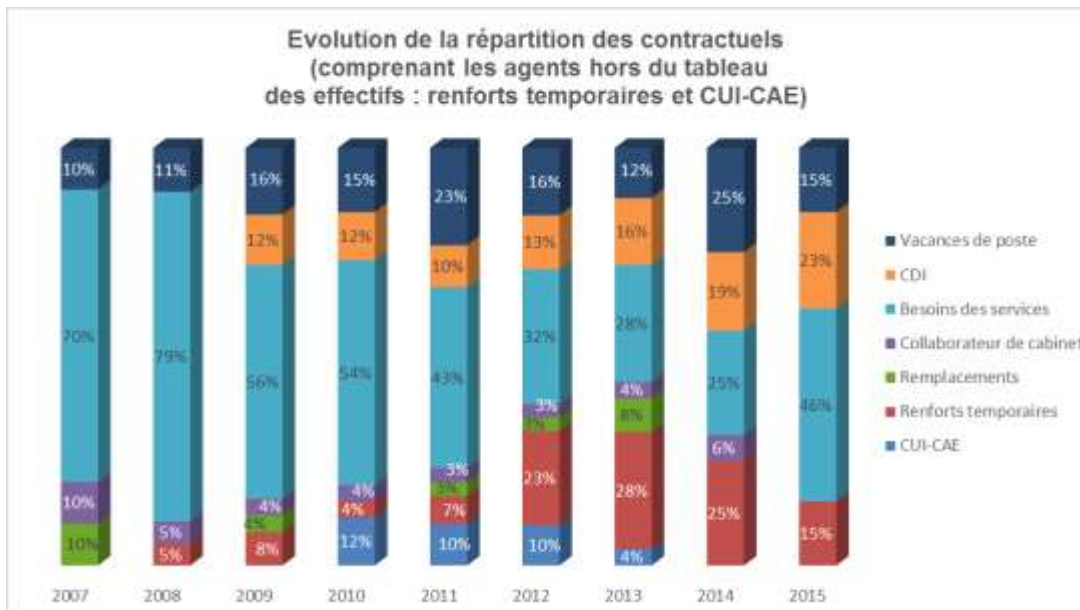
1.1 Structure de l'emploi

1.1.1 Répartition statutaire des effectifs

En volume, les effectifs de l'Etablissement passent de 47 agents en 2013 à 44 au 31 décembre 2015 (43 au 1^{er} janvier 2016). Les efforts de réduction de la masse salariale se sont traduits en 2015 notamment par la décision de suppression d'un poste, à compter du 1^{er} décembre, ainsi que celle de ne pas pourvoir au remplacement de deux autres, l'un au sein de la direction du développement et de la gestion territorialisée, à compter du 4 novembre, l'autre au sein de la direction de l'exploitation et de la prévention des risques, à compter du 1^{er} janvier 2016.

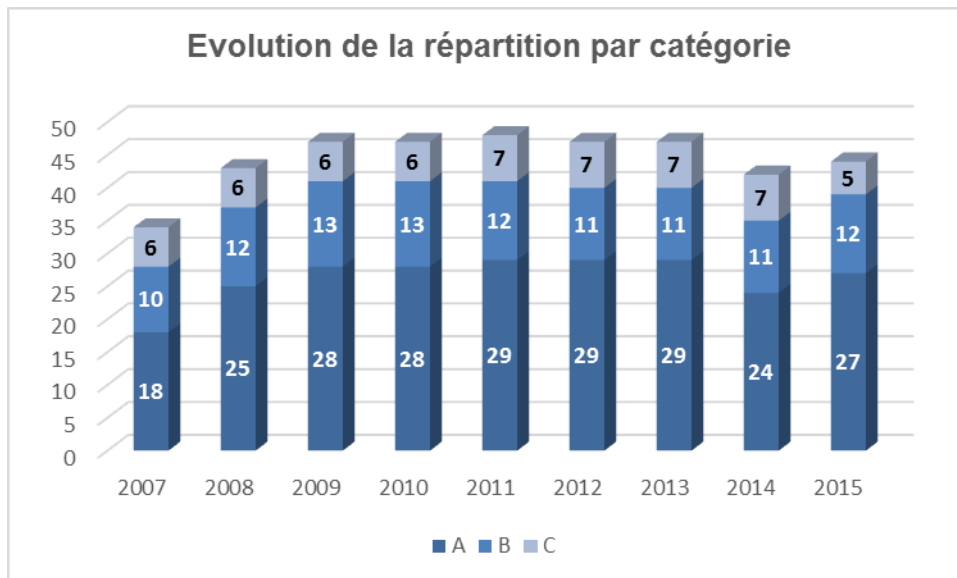


A chaque fois où cela s'est avéré possible dans l'intérêt du bon fonctionnement des services, l'Etablissement a recouru à la titularisation d'agents ayant réussi un concours, dans une logique de capitalisation du savoir-faire acquis.



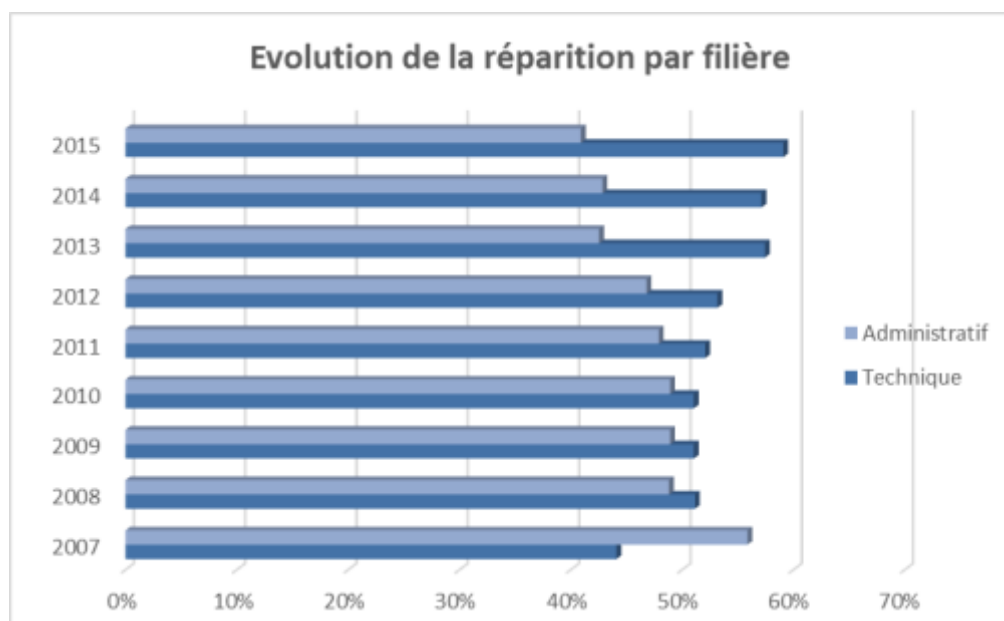
L'emploi d'agents contractuels s'inscrit en réponse principalement à des besoins des services (46 %), et dans une moindre mesure à la nécessité de recourir à des renforts temporaires (15 %) ou de faire face à des vacances de postes (15 %).

1.1.2 Répartition par catégorie des effectifs



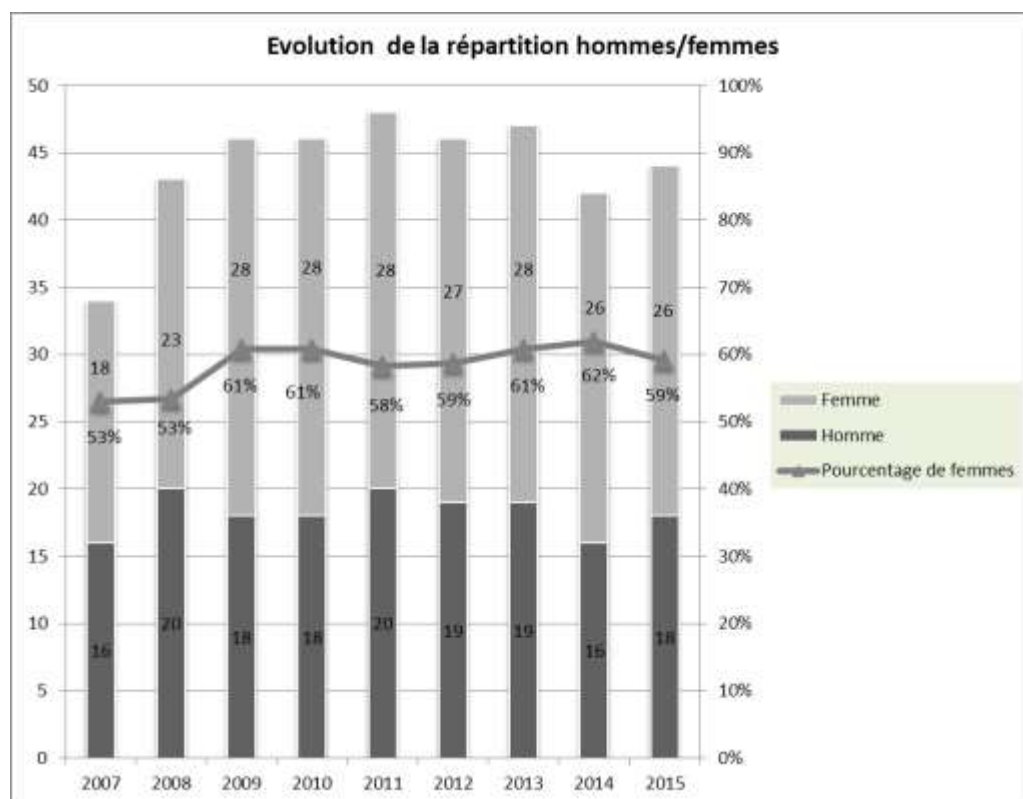
La répartition des agents par catégorie est sensiblement identique depuis 2009. Il est à noter la part prédominante d'agents de catégorie A, à rattacher à la nature particulière des missions d'expertise, de conseil et d'appui assurées par l'Etablissement.

1.1.3 Répartition par filière des effectifs

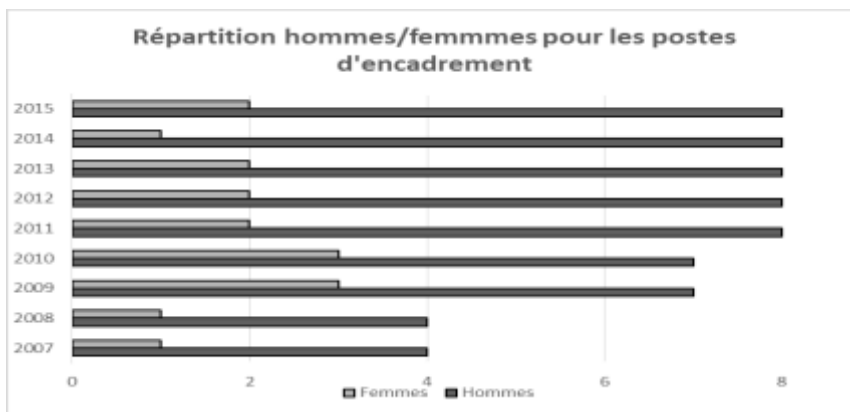


On constate une augmentation de la part d'agents de la filière technique : près de 60 % des effectifs présents en 2015 contre 44 % en 2007. Là encore, cela s'explique notamment par la nature particulière des missions confiées à l'Etablissement, dans le sens d'une technicité croissante.

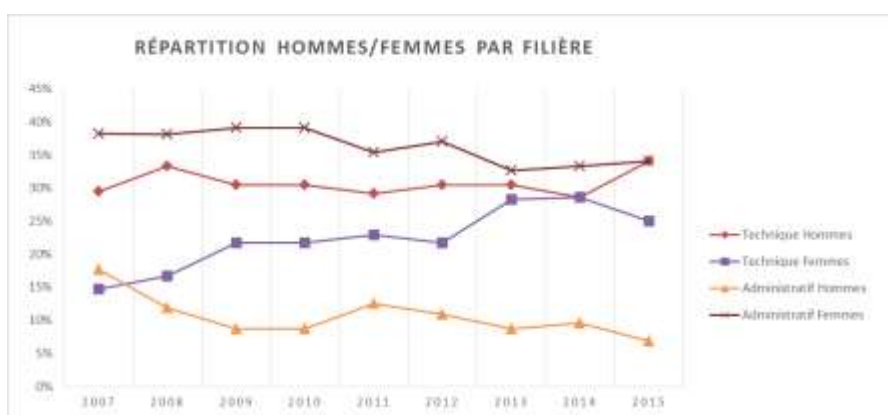
1.1.4 Répartition hommes/femmes



Les femmes représentent près de 60 % de l'effectif total de l'Etablissement. Cette situation est quasiment stable depuis 2009.

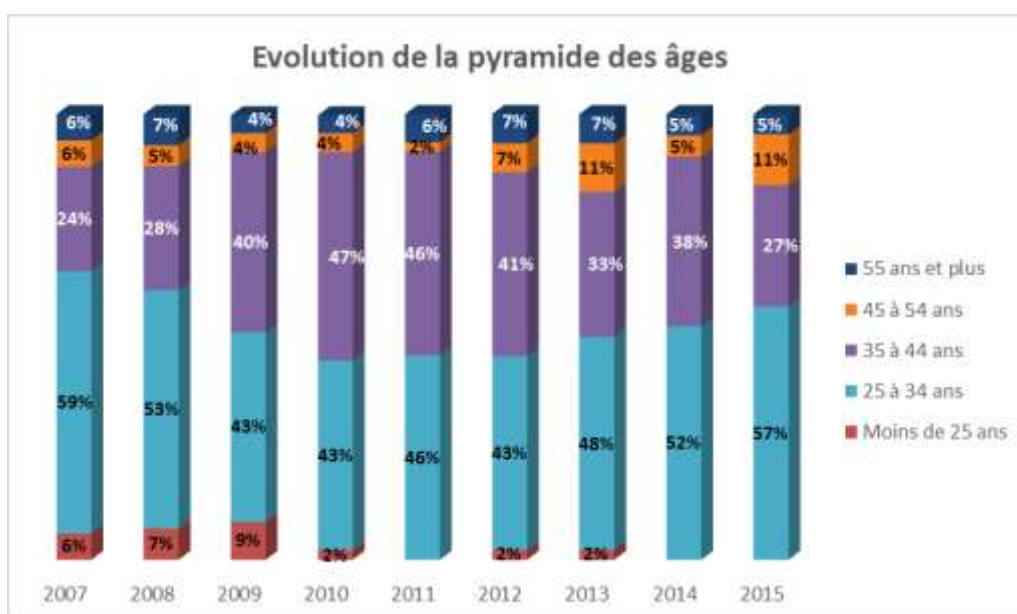


En 2015, elles ne sont que 20 % (contre toutefois 12,5 % en 2014) à occuper des postes d'encadrement (directeur, chef de service ou responsable de pôle).

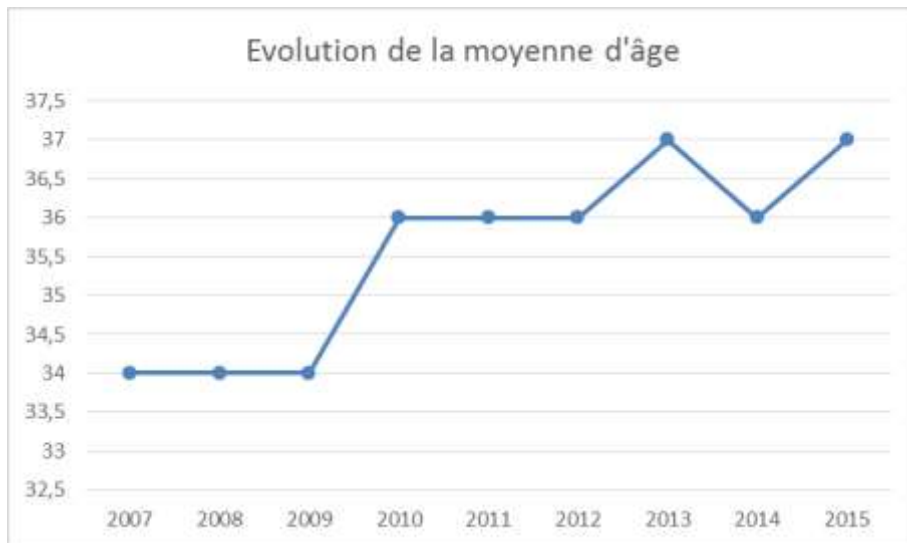


Pour autant, l'évolution de la répartition hommes/femmes par filière fait apparaître que ces dernières sont les principales bénéficiaires de l'accroissement des effectifs dans la filière technique.

1.1.5 Répartition par âge



Plus de la moitié des agents actuellement en poste ont moins de 35 ans.

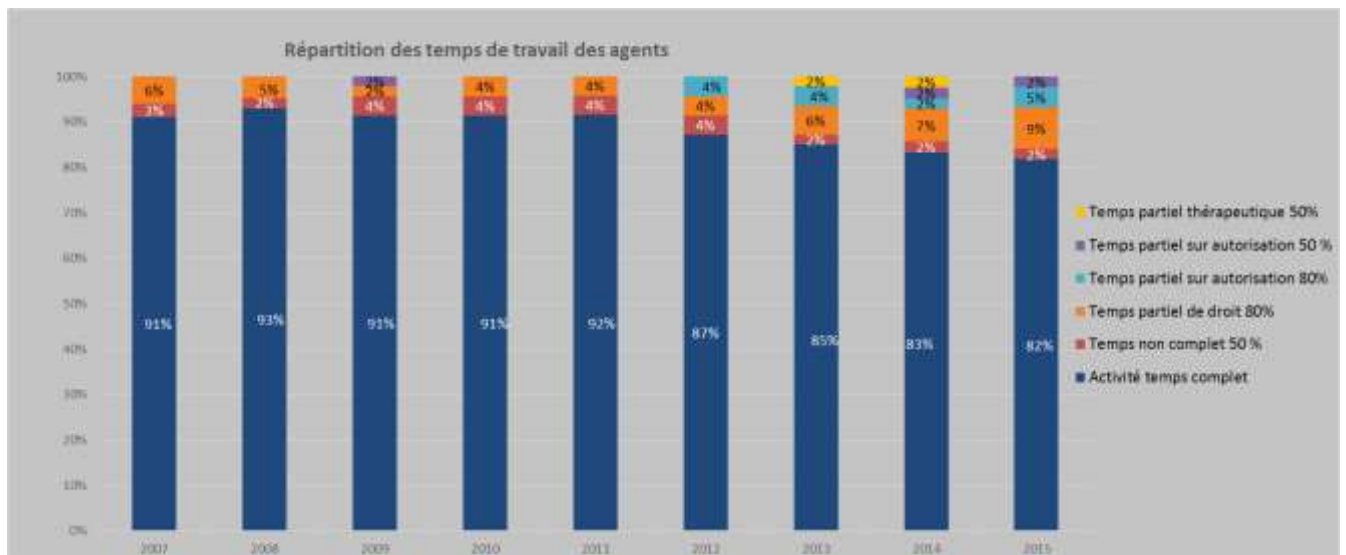


La moyenne d'âge des agents augmente légèrement depuis 2009. Elle est de 37 ans en 2015.

1.1.6 Travailleurs handicapés

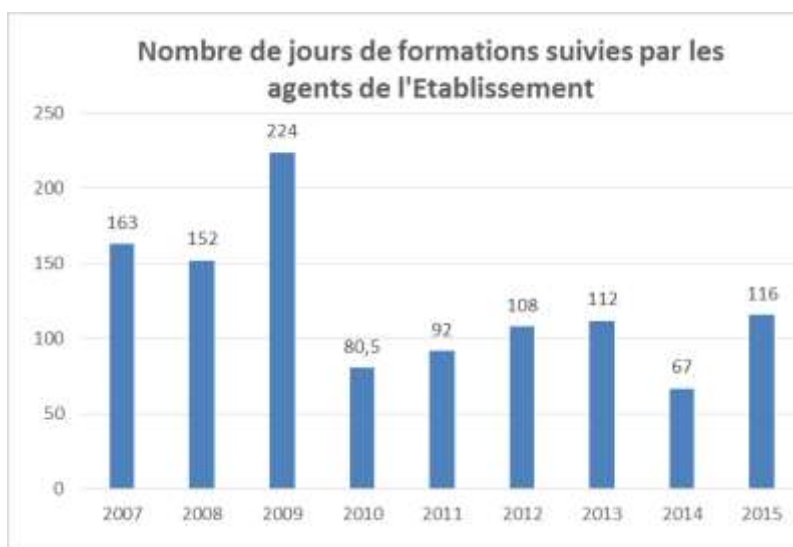
Depuis 2010, l'Etablissement compte un travailleur handicapé dans ses effectifs.

1.2 Temps de travail



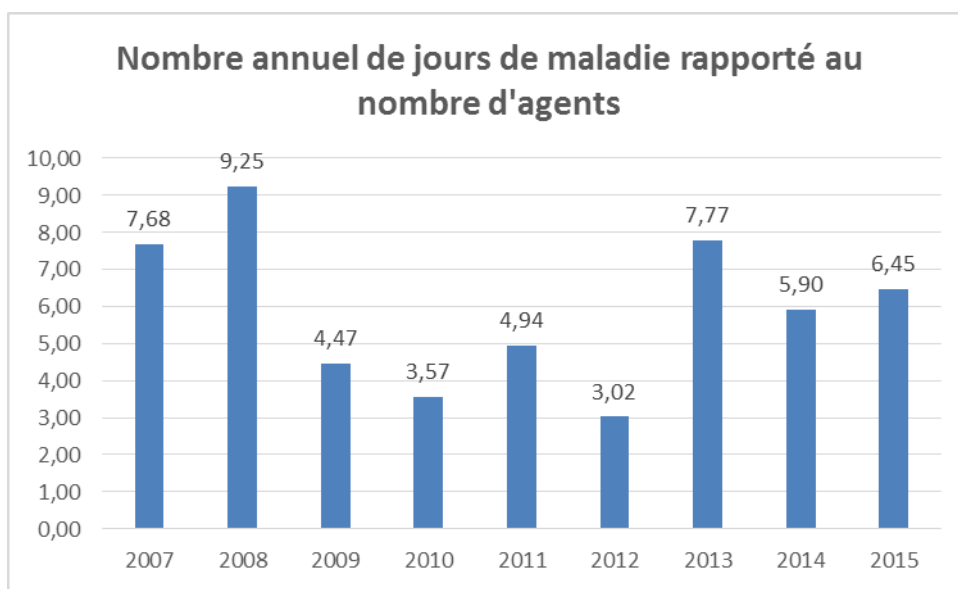
Pour ce qui concerne le temps de travail en 2015, 82 % des agents présents dans l'Etablissement occupent un emploi à temps complet. On remarque toutefois une augmentation, depuis 2011, des agents inscrits sur des temps partiels (de droit ou sur autorisation).

1.3 Formation



La diminution en 2014 du nombre de jours de formation s'expliquait par le fait que les agents avaient plus suivi des formations de perfectionnement (3 jours en moyenne par agent) que de la préparation de concours les autres années (10 jours en moyenne par agents). En 2015 cette tendance s'est inversée, notamment avec la préparation d'examens professionnels ouvrant la possibilité d'avancement de grade.

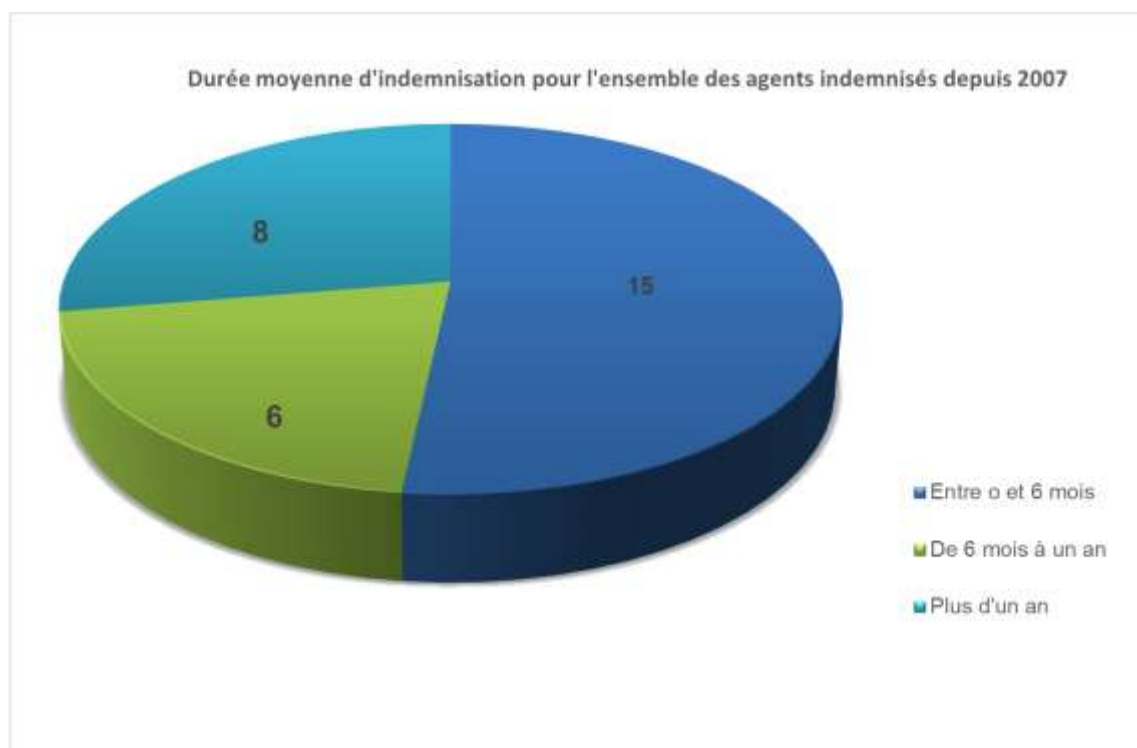
1.4 Absences



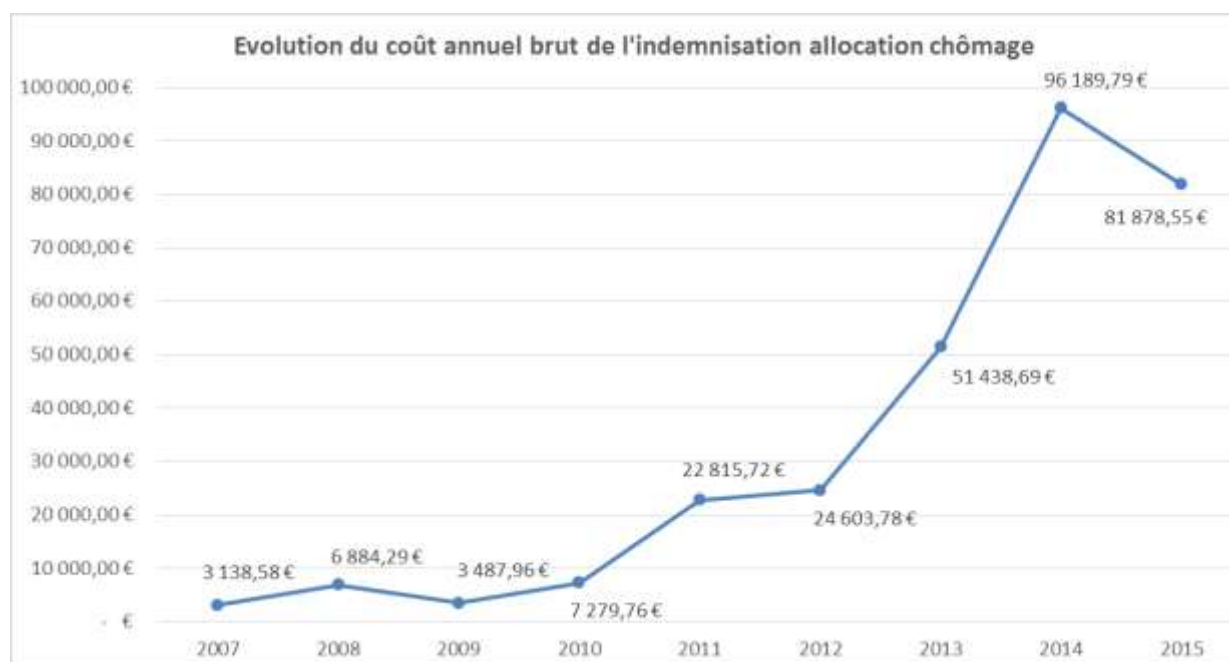
Sur la période de référence 2007-2013, la moyenne du nombre de jours d'absence pour maladie s'établit à 5,85 jours/agent. En 2014, il est précisé que sur les 248 jours de maladie, un agent comptabilisait à lui-seul 150 jours. En 2015, sur les 284,5 jours constatés, il apparaît que 4 agents sont à plus de 45 jours chacun de maladie ordinaire.

1.5 Indemnisation chômage

Le nombre de personnes indemnisées au titre du chômage n'a pas varié entre 2014 et 2015 :13.



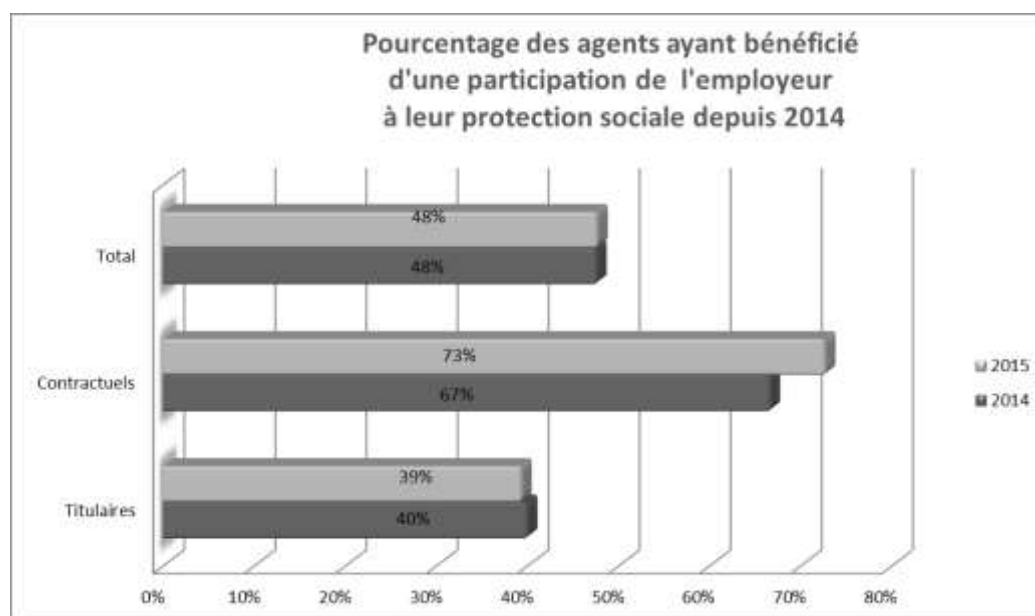
Sur les 8 agents indemnisés plus d'un an, 2 cumulent les indemnités chômage avec une activité réduite, 3 malgré une reprise temporaire de travail restent à indemniser par l'Etablissement dans l'hypothèse d'une nouvelle période de chômage et 3 ont soldé leur droit à indemnisation.



L'Etablissement suit avec la plus grande attention l'évolution des montants versés en auto-assurance. L'hypothèse d'une externalisation de la couverture du risque chômage est intégrée depuis plusieurs années dans ses analyses. Sachant que l'adhésion à l'assurance chômage serait conclue pour 6 années, cette hypothèse a toutefois été considérée dans une logique pluriannuelle, par rapport à la période de référence 2014-2020. Malgré les nombreuses incertitudes qui demeurent en termes de mobilisation d'agents contractuels supplémentaires dans les prochaines années, le constat à la fois de l'augmentation de l'indemnisation du chômage depuis 2011 et de la centaine de milliers d'euros « économisés » fin 2015 (Cf. Tableau récapitulatif ci-dessous) a conduit l'Etablissement à adhérer au régime d'assurance chômage en fin d'année dernière.

	SIMULATION ADHESION REGIME D'ASSURANCE CHOMAGE				ALLOCATIONS CHOMAGE VERSEES PAR L'EP LOIRE	Différence Economie faite
	Part Patronale	Part salariale	Base Rémunération Brute	Simulation cotisation pour l'URSSAF	Montant versé par l'EP Loire en auto-assurance	
2007	4%	2,40%	454 731,12 €	29 102,79 €	3 138,58 €	25 964,21 €
2008	4%	2,40%	612 116,38 €	39 175,45 €	6 884,29 €	32 291,16 €
2009	4%	2,40%	707 827,11 €	45 300,94 €	3 487,96 €	41 812,98 €
2010	4%	2,40%	799 100,38 €	51 142,42 €	7 279,76 €	43 862,66 €
2011	4%	2,40%	795 547,84 €	50 915,06 €	22 815,72 €	28 099,34 €
2012	4%	2,40%	927 493,73 €	59 359,60 €	24 603,78 €	34 755,82 €
2013	4%	2,40%	829 104,10 €	53 062,66 €	51 438,69 €	1 623,97 €
2014	4%	2,40%	643 093,37 €	41 157,98 €	96 189,79 €	- 55 031,81 €
2015	4%	2,40%	523 538,89 €	33 506,49 €	81 878,55 €	- 48 372,06 €
						105 006,27 €

1.6 Protection sociale des agents



Il est précisé que les agents qui ont souhaité une participation de l'employeur (à hauteur de 15 € net par mois et par agent) sur leur protection sociale l'ont demandé uniquement sur le volet « santé » et non sur le volet « prévoyance ».

Enfin il est rappelé le bénéfice pour les agents de la participation de l'Etablissement au CNAS.